

COMPTE RENDU

ATELIER SUR LE SUIVI DES RECOMMANDATIONS DE L'ADMINISTRATEUR INDEPENDANT ET SUR LA COMPREHENSION DU PRINCIPE 4 DE L'ITIE ET DU NOUVEAU PROCESSUS DE VALIDATION.

Lubumbashi, 29 - 30 mars 2016

Contexte.

C'est dans le contexte tel que défini par la Norme dont les dispositions sont reprises ci-dessous que cet atelier a été organisé par le Secrétariat technique de l'ITIE.

Dispositions de l'Exigence 7 de la Norme 2016.

« ...Les Rapports ITIE donnent lieu au respect des Principes de l'ITIE en contribuant à un débat public élargi. Il est également capital que les leçons tirées de la mise en œuvre soient mises en pratique, que les écarts identifiés dans les Rapports ITIE soient expliqués et si nécessaire, corrigés et que la mise en œuvre ITIE se fasse sur une base stable et durable.

« En vue d'un renforcement de l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE sur la gouvernance des ressources naturelles, conformément à l'Exigence 7.4, le Groupe multipartite est tenu d'entreprendre des actions à partir des enseignements tirés, d'identifier, de comprendre et de corriger les causes des écarts et de tenir compte des recommandations résultant du rapportage ITIE. »

« Le Groupe multipartite est tenu d'établir une liste des recommandations et des activités qui ont été entreprises en vue de répondre à chacune d'entre elles ainsi que le niveau de progrès dans la mise en œuvre de chaque recommandation. »

Actions à entreprendre en application des recommandations de l'Administrateur Indépendant et le principe 4 de la Norme ITIE.

Enoncé du Principe 4 de la Norme 2016

Nous reconnaissons que la compréhension du public des revenus et des dépenses des gouvernements sur la durée est susceptible de contribuer au débat public et de faciliter le choix d'options appropriées et réalistes favorisant le développement durable.

Actions à entreprendre

– Juin 2016 :

Le ST élabore les TDR de recrutement d'un Cabinet qui seront soumis à la validation du CE pour une étude afin d'identifier les contraintes dans le système de gestion gouvernementale à la divulgation des dépenses des revenus du Secteur Extractif et proposer des réformes à mener.

– Juillet 2016 :

Le ST lance l'appel d'offre pour le recrutement du Cabinet.

Financement : à pourvoir

Enoncé de la Recommandation 1.

Respect des taux et des modalités de partage des recettes (transferts infranationaux).

Nous recommandons au Comité Exécutif (CE) de sensibiliser les parties prenantes pour veiller au respect de la réglementation en vigueur notamment en matière de l'application des taux et des modalités de partage des recettes extractives dans l'objectif de sauvegarder les intérêts des provinces et par conséquent les populations locales.

Actions à entreprendre

1. Semaine du 04 Avril 2016 :

Le ST (Claude Kanda) élabore les TDR de recrutement d'un cabinet indépendant qui seront soumis à la validation du CE pour :

- Inventorier toutes les taxes non prévues dans le Code Minier et présenter les exposés de motif qui ont concouru à leur création,
- Donner un avis sur le non respect des dispositions de l'Article 242 du Code Minier relatives à la répartition de la Redevance Minière,
- Rassembler toute la documentation sur les rétrocessions dans le système de gestion gouvernementale de la RDC,
- Proposer une recommandation sur les reformes.

2. Le ST (Claude Kanda) lance l'appel d'offre pour le recrutement du cabinet d'ici le 30 avril 2016 pour la réalisation de cette étude.

3. Le ST soumet l'étude à la validation du CE.

Financement : à pourvoir

Enoncé de la Recommandation 2

Défaillances dans la préparation de la déclaration de la DGDA.

Nous recommandons au CE de sensibiliser d'avantage les responsables de la DGDA et des sociétés minières pour prendre les mesures nécessaires afin de palier à toutes ces insuffisances.

Actions à entreprendre

1. Sans délai, le ST (Trésor Ngaliema+Sandra Kisita) élabore les TDR de la rencontre,

2. Sans délai, le ST (Trésor Ngaliema) initie un projet de lettre à la signature du CN à adresser à la DGDA pour l'organisation de cet atelier à sa charge.

3. Le ST (Thierry Kabamba) organise, du 11 au 17 avril 2016 à Lubumbashi, une réunion regroupant les Experts de la DGDA, des Agences en douane et des Entreprises pour :

- résoudre les questions relatives à la manière de déclarer par la DGDA et
- résoudre les écarts constatés dans le Rapport ITIE-RDC 2014.

4. Le CE réactive la Commission d'analyse des écarts après sa réunion du 27 avril prochain.

Financement : DGDA

Enoncé de la Recommandation 3

Situation des participations de l'Etat non mis à jour.

Nous recommandons au CE de sensibiliser le Ministère du PF sur l'importance de cette information exigée par la norme ITIE et ce par un suivi rigoureux de toutes les opérations ayant une incidence sur les participations de l'Etat et la mise à jour, en conséquence, de la situation de ces participations.

Actions à entreprendre

1. Semaine du 04 avril 2016,
Le ST (Franck Nzira) élabore les TDR de la réunion mixte entre le ST et les Conseillers du Ministère du Portefeuille en présence du Coordonnateur de la CTCPM et des représentants des PP.
2. Semaine du 04 avril 2016,
Le ST (Marylou Djuma) organise cette réunion

Financement : ST

Enoncé de la Recommandation 4

Organisation du Cadastre Minier.

Le Cadastre Minier étant un document de base pour la délimitation du périmètre ITIE, nous recommandons au CE de sensibiliser les parties prenantes pour prendre les mesures nécessaires afin de pallier aux insuffisances citées ci-haut dans l'objectif d'avoir une assurance raisonnable d'exhaustivité lors de la validation des périmètres de conciliation des prochains exercices.

Actions à entreprendre

- Sans délai, le ST (Jean Jacques Kayembe) sollicite le rapport de la Commission instituée par le DG du CAMI à cet effet et le partage avec tous les experts avant de le soumettre à l'appréciation de l'AI.

Financement : pas nécessaire

Enoncé de la Recommandation 5

Ecart entre les données ITIE et celles du CTR.

Nous recommandons que le Comité ITIE, lors de la préparation des prochains rapports incite d'avantage les parties prenantes pour les explications des écarts. L'explication et l'analyse de ces écarts permettront d'appuyer les procédures mises en œuvre pour assurer la crédibilité des données ITIE.

Actions à entreprendre

- Sans délai le ST (Franck Nzira) élabore les TDR de la réunion mixte ST et CTR avec la participation des experts des PP
- 20 avril 2016,
Le ST (Gloria Kabwelulu) organise réunion mixte : CTR et autres délégués des Parties Prenantes, pour présenter les limites des publications du CTR en rapport avec les recettes des ressources naturelles.

Financement : pas nécessaire

Enoncé de la Recommandation 6

Extension du périmètre de conciliation.

Nous recommandons que la « Redevance annuelle pour entités de traitement et de transformation de toutes catégories et tailleries » soit retenue dans le périmètre de conciliation des prochains rapports ITIE.

Actions à entreprendre

- La « Redevance annuelle pour entités de traitement et de transformation de toutes catégories et tailleries » fait partie du référentiel du Rapport ITIE-RDC 2015.

Enoncé de la Recommandation 7

Absence et retard dans la soumission des formulaires de déclaration.

Nous recommandons pour les exercices futurs d'œuvrer pour une meilleure implication des parties prenantes dans l'exercice de réconciliation à travers :

- a communication sur la mission de réconciliation et sur son calendrier indicatif préalablement à son lancement ; et
- la fixation d'un calendrier détaillé des différentes étapes du processus de réconciliation des flux de paiements. Ce calendrier doit fixer des délais raisonnables pour la préparation des données et le dépôt des déclarations et ne doit pas être concomitant avec les périodes des arrêtés de comptes des sociétés extractives.

Actions à entreprendre

Lundi, le 04 avril 2016,

Le ST (Trésor Ngaliema) initie un projet de lettre à la signature des Ministres des Finances et des Mines à adresser aux parties déclarantes pour les obliger à soumettre tous les formulaires de déclarations dans le délai décidé par le Groupe Multipartite.

Enoncé de la Recommandation 8**Respect du mécanisme de fiabilité des déclarations**

Nous recommandons au Comité Exécutif de prendre les mesures nécessaires afin de pallier à cette insuffisance par :

- la sensibilisation davantage des parties prenantes à l'importance de ce volet dans le processus ITIE ; et
- la fixation d'un délai raisonnable pour la certification des données

Actions à entreprendre

Le ST (Trésor Ngaliema) initie un projet de lettre à la signature des Ministres des Finances et des Mines à adresser aux parties déclarantes pour les obliger à respecter le mécanisme de fiabilité et le délai arrêtés par le Groupe Multipartite.

Enoncé de la Recommandation 9**Défaillances dans la préparation des déclarations des entités déclarantes**

Nous recommandons au Comité Exécutif de prendre les mesures nécessaires afin de pallier à ces insuffisances par la sensibilisation davantage des parties prenantes de l'importance de la présence aux ateliers de formations et de suivi des instructions de reporting qui sont renseignées.

Retard des Régies financières dans la réponse aux commentaires sur les écarts soulevés

Nous recommandons à ces Régies financières plus d'engagement durant la phase de conciliation afin de permettre à l'Administrateur Indépendant d'avoir les réponses nécessaires qui lui permettront de résoudre les écarts soulevés,

Actions à entreprendre

Lundi, le 04 avril 2016

Le ST (Trésor Ngaliema) initie un projet de lettre à la signature des Ministres des Finances et des Mines à adresser aux parties déclarantes pour les appeler à participer aux ateliers de préparation au reporting organisés par le ST et les obliger à répondre aux commentaires de l'AI dans un temps raisonnable.

Enoncé de la Recommandation 10

Processus de déclaration pour les données de production et d'exportation

Nous recommandons pour les déclarations futures de se conformer à la nomenclature des produits marchands telle que déterminée dans l'Arrêté Interministériel N°0122/MINES et N°0782/FINANCES du 05 avril 2013 portant règlementation des exportations des produits miniers marchands complété et modifié par l'Arrêté Interministériel N°0327/MINES et N°855/FINANCES du 04 juillet 2013.

D'autre part, nous recommandons, pour les prochains exercices, de ne pas demander des valorisations de la production. En effet, la valorisation de la production peut poser des problèmes pratiques vu la diversité des méthodes comptables : certaines sociétés pourraient faire la valorisation au coût de production alors que d'autres pourraient utiliser d'autres méthodes telle que la juste valeur ce qui alourdirait le processus sans rendre l'information comparable.

Actions à entreprendre

04 avril 2016 :

Le ST (Jean Jacques Kayembe) soumet un projet de lettre au Ministre des Mines instruisant les entreprises minières publiques et privées à respecter la méthodologie de déclaration des données de production et des exportations suivant le modèle arrêté par la commission « GECAMINES » et validé par le CE.

Enoncé de la Recommandation 11

Traçabilité des paiements sociaux

Nous recommandons au Comité Exécutif d'entamer une discussion avec les parties prenantes en vue de la mise en place d'une structure ayant pour attribution le suivi des engagements des entreprises extractives en matière environnementale et sociale ; et, la mise en place des mécanismes en vue d'assurer la traçabilité des paiements sociaux dans l'objectif de maximiser leurs impacts sur les populations locales.

Actions à entreprendre

Du 11 au 17 avril 2016 à Lubumbashi

Le ST (Thierry Kabamba) élabore les TDR et organise un atelier des Experts de parties prenantes pour l'établissement d'un référentiel relatif aux paiements sociaux. Au cours de cet atelier, il sera créé une commission chargée du suivi des paiements sociaux.

Financement : à pourvoir

Enoncé de la Recommandation 12

Progiciel T/SL :

Système d'enregistrement des paiements des entreprises extractives et des recettes de l'état en RDC. Comme convenu avec le Secrétariat Technique, et afin de pouvoir exploiter le Logiciel de traitement de données dans les différentes phases lors de la préparation du rapport ITIE-RDC 2015, nous recommandons au ST de mener les actions nécessaires afin de pallier aux insuffisances citées ci-haut.

Actions à entreprendre

04 avril 2016 :

- Le ST (Sandra Kisita) élabore les TDR relatifs à l'harmonisation des vues et adresse un courrier à l'AI pour qu'il fasse connaître ses desiderata avant la période des travaux de réconciliation.
- Aussitôt que l'AI a envoyé ses desiderata, le ST (Marylou Djuma) organise une rencontre avec l'Administrateur Indépendant à ce propos en call-conference.

Enoncé de la Recommandation 13

Registre des titres miniers et des permis pétroliers

Nous recommandons au Ministère des hydrocarbures d'élaborer une base de registre de Permis Pétroliers. Nous recommandons au Ministère des Mines de faire apparaître l'identité de l'amodiatraire dans le cas de titres miniers donnés en amodiation.

Processus de publication des contrats pétroliers

Nous recommandons de centraliser la divulgation des contrats pétroliers au niveau du site du Ministère des Hydrocarbures et de compléter la publication de tous les contrats.

Actions à entreprendre

05 avril 2016 :

- Le ST (Sandra Kisita) rencontre NRGI (Jean Pierre Okenda) afin d'échanger autour de la demande formulée par NRGI pour l'amélioration du site ITIE et tenter d'élargir cette demande aux sites de CAMI, CTCPM, SGH. A partir du 06 avril 2016 :
- Le ST (Sandra Kisita) établit et effectue des visites auprès de CAMI, CTCPM, SGH pour élaborer un cahier de charges de leurs différents sites en vue de leur amélioration avec le concours de NRGI.

18 avril 2016 :

- Le ST (Rudy Okitokodi) organise une séance de travail avec NRGI pour adapter la publication des données ouvertes.

02 avril 2016 :

- Le ST (Liévin Mutombo) propose un projet de lettre au Ministre avec copie au SGH pour la tenue du registre du Cadastre pétrolier.

Enoncé de la Recommandation 14

Absence de registre de la propriété réelle

Nous recommandons de mettre en place les dispositions nécessaires pour la tenue et la publication d'un registre public des propriétaires réels des sociétés qui soumissionnent, opèrent ou investissent dans les actifs extractifs, incluant l'identité de leur(s) propriétaire(s) réel(s) et leur degré de participation.

Actions à entreprendre

Au plus tard le 01 juillet 2016

- Le ST (Liévin Mutombo + Huguette Sesepe) élabore les TDR pour le recrutement d'un cabinet chargé d'élaborer la Feuille de route relative à la propriété réelle comme exigée par la Norme 2016.

Financement : à pourvoir

Enoncé de la Recommandation 15

Processus de fiabilisation des données des Régies financières

Nous recommandons au Comité Exécutif de revoir l'aptitude de la Cour des Comptes à assurer la certification des déclarations des Régies financières lors de l'élaboration de chaque rapport ITIE.

Actions à entreprendre

06 avril 2016

Le ST (Jean Jacques Kayembe + Franck Nzira) élabore un argumentaire justifiant le choix de l'IGF pour la certification des déclarations des AFE conformément à la disposition 7.4.a.iii de la Norme 2016 qui souligne : « Lorsque le gouvernement ou le Groupe multipartite a décidé de ne pas mettre en œuvre une recommandation, il est exigé du Groupe multipartite d'expliquer le raisonnement sous-tendant cette décision dans le rapport annuel d'avancement. »

Enoncé de la Recommandation 16

Respect des recommandations de l'IGF

Nous recommandons vivement qu'une attention particulière soit accordée aux recommandations de l'IGF qui ne visent qu'à garantir l'amélioration de la traçabilité des encaissements des revenus du trésor. L'autorité de tutelle de ces Agences Financières de l'Etat devrait définir une feuille de route, avec des délais pour la mise en application de toutes les recommandations formulées par l'IGF.

Actions à entreprendre

- Sans délai, le ST (JJ Kayembe + Franck Nzira) liste toutes les recommandations de l'IGF,
- Sans délai, le ST (T. Ngaliema) initie un projet de lettre au Ministre des Finances afin qu'il instruisse les Régies Financières de respecter les recommandations de l'IGF.

Enoncé de la Recommandation 17

Passage obligé par les Régies et non par la Banque Centrale

Nous recommandons que tous les flux, qui sont passés directement par la Banque Centrale, soient désormais encadrés par les Régies Financières de l'Etat et que les paiements se fassent suivant le circuit normal des autres impôts et taxes dus au Trésor Public. Ceci améliorerait la traçabilité de tous les paiements effectués en faveur du Trésor Public. Les libellés des paiements devraient aussi clairement apparaître sur les déclarations de l'Entreprise qui devrait permettre l'identification de l'entité de l'Etat qui devrait assurer l'encadrement desdits flux.

Actions à entreprendre

- 05 avril 2016 :
Le ST (Trésor Ngaliema) initie un projet de lettre à la signature du Premier Ministre pour enjoindre la BCC de renseigner tous les paiements relatifs aux industries extractives qu'elle encaisse et qui n'ont pas été ordonnancés par les Régies Financières.
- 05 avril 2016 :
Le ST (Franck Nzira) initie un projet de lettre à la signature du Président du Comité Exécutif pour informer la BCC qu'elle participera désormais à la collecte des données pour les Rapports ITIE au titre des paiements relatifs aux industries extractives qu'elle encaisse et qui n'ont pas été ordonnancés par les Régies Financières.

Fait à Kinshasa, le 04 avril 2016

Prof Mack Dumba Jérémy
Coordonnateur National